

**RAPPORT N° 01/5-110  
au Conseil Municipal**

**OBJET**

**GARDIENNAGE DE BIENS COMMUNAUX LORS DE MANIFESTATIONS  
APPROBATION DU PROJET  
AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES ET DE SIGNER DES MARCHES**

La Ville est amenée à organiser diverses manifestations sur son territoire, telles les braderies commerciales, les visites de hautes personnalités, diverses commémorations, fêtes sportives, culturelles, etc...

Pendant la durée de ces manifestations ponctuelles, la collectivité doit mettre en place tous les moyens pour assurer la sécurité des biens et des personnes. L'effectif dévolu au service communal ne permet pas d'assurer ces missions de gardiennage ponctuel.

Il s'agit de faire face à un besoin complémentaire, ne pouvant être intégré dans le marché concernant le «gardiennage de biens communaux».

En effet, le rythme et la durée des manifestations ne pouvant pas être entièrement arrêtés dans le marché, le recours au marché à bons de commande a été retenu, conformément à l'Article 273 du Code des Marchés Publics, dans les conditions suivantes :

\* **Gardiennage avec maître-chien**

- nombre minimal 300 heures,
- nombre maximal 1 200 heures,

\* **Gardiennage avec agent(s)**

- nombre minimal 300 heures,
- nombre maximal 1 200 heures.

Je vous demande, en conséquence :

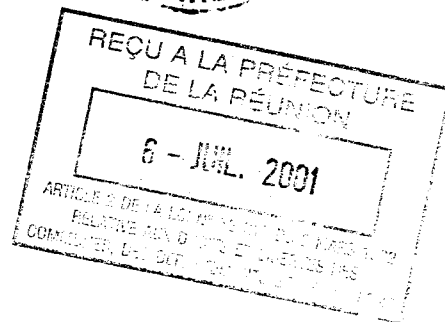
- 1° d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :
  - procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 296 à 298 du Code des Marchés Publics),
  - marché à bons de commande avec un mini et un maxi (Article 273 du Code des Marchés Publics),

## RAPPORT N° 01/5-110

- durée de la notification : marché valable pour trois années -la première date de notification étant le 31 décembre 2001, pouvant être reconduite deux fois sans que la durée totale du marché ne dépasse trois ans-,
  - enveloppe budgétaire : 250 000 F (38 112,25 euros), imputation : ESE C0003 / Fct 110 / Chapitre : 52 / Cpt : 6282 ;
- 2° d'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché ;
- 3° de m'autoriser à engager la consultation ouverte, à passer le(s) marché(s) à bons de commande fixant une quantité minimale et maximale avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission d'Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s) ;
- 4° d'autoriser mon Délégué ou par moi-même à signer le(s) marché(s).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer

Pour le Maire absent  
Jean-Jacques MOREL  
1er Adjoint



**DELIBERATION N° 01/5-110  
du Conseil Municipal  
en séance du mardi 26 juin 2001**

**OBJET**

**GARDIENNAGE DE BIENS COMMUNAUX LORS DE MANIFESTATIONS  
APPROBATION DU PROJET  
AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES ET DE SIGNER DES MARCHES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu le RAPPORT N° 01/5-110 présenté par le Maire au nom des Commissions 1° Sports, 2° Prévention, Sécurité et Politique de la Ville, et 3° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve la procédure de passation, le mode d'évaluation et les caractéristiques du marché pour le gardiennage de biens communaux lors de manifestations.

**ARTICLE 2**

Approuve le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché.

**ARTICLE 3**

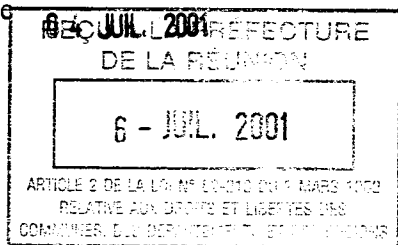
Autorise le Maire à engager la consultation et à passer le(s) marché(s) avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

**ARTICLE 4**

Autorise le Maire ou son Délégué à signer le(s) marché(s).

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Saint-Denis, le



Pour le Maire absent  
**Jean-Jacques MOREL**  
1er Adjoint

